



Bulletin Officiel

N° 4568 Mardi 25 Mars 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SOTIPAPIER 2

COMMUNIQUEES DU CME

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 3-4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

AL HIFADH SICAV – AGO - 5

SIOS ZITEX – AGO - 5

COMMUNIQUEES DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL - 6

STAR 6

CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE D'UNE SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE

STB FINANCE 6

INFORMATIONS POST AGO ET AGE

CARTHAGE CEMENT 7
CARTHAGE CEMENT 7

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2014-1 » 8-11

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 » 12-15

COURBE DES TAUX 16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17-18

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIS ARRETES AU 30/09/2013

- SIOS-ZITEX

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 30/09/2013

- SIOS-ZITEX

AVIS DE LA BOURSE**RESULTAT DE L'OFFRE****SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SOTIPAPIER**

1- A partir du **mercredi 19 mars 2014**, les 23 950 00 actions de nominal un dinar chacune, composant le capital social de la société SOTIPAPIER sont introduites au Marché **Principal** de la Cote de la Bourse.

Le démarrage des négociations sur le titre SOTIPAPIER est fixé au **vendredi 28 mars 2014**, dans les conditions suivantes:

- Code ISIN : TN0007630015
- Mnémonique : STPAP
- Libellé : SOTIPAPIER
- Prix d'introduction : 5,000 dinars
- Groupe de cotation : 11 (continu)

2- La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de l'**OPF** est donnée par le tableau suivant :

Intermédiaire	Nombre de demandeurs Retenus	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	156	537 414	8 457	6 238	14 695
AMEN INV	626	2 920 049	48 562	32 981	81 543
ATTIJARI INTERM	205	1 237 463	13 299	16 501	29 800
AXIS BOURSE	305	5 555 504	19 208	88 034	107 242
BEST INV	31	93 100	1 081	1 207	2 288
BIAT CAP	244	8 984 270	15 819	147 672	163 491
BNA CAP	619	7 154 343	71 109	97 424	168 533
CGF	489	1 764 478	23 181	22 019	45 200
CGI	210	1 053 803	26 249	8 914	35 163
COFIB CAP	234	1 422 881	21 979	16 674	38 653
FINA CORP	134	2 255 100	9 035	35 323	44 358
MAC SA	844	13 153 440	93 474	192 000	285 474
MAXULA B	504	1 751 520	24 541	21 328	45 869
MCP	35	58 296	1 588	443	2 031
SBT	1	1 800	89		89
SCIF	238	1 396 800	27 299	14 407	41 706
SIFIB BH	64	592 568	7 224	7 606	14 830
SOFIGES	229	599 872	10 967	6 411	17 378
TN VAL	2 378	18 302 619	131 755	266 415	398 170
TSI	290	948 628	16 871	10 317	27 188
UBCI FIN	101	333 794	5 638	3 738	9 376
UFI	74	300 880	2 238	4 348	6 586
UIB FIN	4	6 800	337		337
Total OPF	8 015	70 425 422	580 000	1 000 000	1 580 000

Par ailleurs, Tunisie Valeurs informe que les **6 500 000** actions offertes dans le cadre du Placement Global ont été totalement placées auprès de **77** investisseurs et que la totalité des **1 500 000** actions offertes dans le cadre du Placement Privé, ont été placées auprès de **3** investisseurs.

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AL HIFADH SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de « **AL HIFADH SICAV** » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 3 avril 2014 à 10 heures** au siège social de la Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation -TSI-, situé au Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- Tunis- à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation desdits rapports et des états financiers arrêtés au 31/12/2013 ;
2. Quitus aux administrateurs ;
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation de la date de mise en paiement des dividendes ;
4. Renouvellement du mandat de l'ensemble des administrateurs.

2013 - AS - 1059

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »
Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

La Société SIOS ZITEX, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le samedi 29 mars 2014, à 9 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2012-2013.
- ♦ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- ♦ Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- ♦ Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2012-2013.
- ♦ Quitus aux membres du conseil d'administration.
- ♦ Affectation des résultats de l'exercice 2012-2013.
- ♦ Lecture du rapport de gestion du groupe.
- ♦ Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés.
- ♦ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2012-2013.
- ♦ Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.
- ♦ Nomination d'un commissaire aux comptes.
- ♦ Questions diverses.

2013 - AS - 1060

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 18 Mars 2014, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2013 et il a arrêté les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes.

- ⇒ Ces états financiers font ressortir un résultat net de 8.566.851 DT et un léger repli de 5,94% par rapport à 2012.
- ⇒ Le Conseil a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et de proposer à ladite assemblée, la distribution d'un dividende de 0,750 Dinars par action.

Dans ce cadre, la CIL n'a pas constitué des provisions additionnelles, affectant le résultat de l'exercice et les capitaux propres d'ouverture, liées à l'application de la circulaire 2013-21 du 30 Décembre 2013 qui prévoit des décotes de garantie sur les actifs de la classe 4 ayant une ancienneté supérieure à 3 ans, étant donné que le risque net de ces actifs est nul.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1062

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
-STAR-

Siège social : Square Avenue de Paris –1080- Tunis

La STAR informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le 25 Mars 2014 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 Mai 2014 la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2013 de 1d 800 millimes par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1067

Changement de la dénomination sociale
d'une société d'intermédiation en bourse

La « Société Financière de Gestion –SOFIGES », intermédiaire en bourse, informe le public qu'elle a changé sa dénomination sociale pour devenir « **STB FINANCE** ».

2013 - AS - 1063

INFORMATIONS POST AGO

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique
Lot HSC 1-4-3 –Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 mars 2014, la société CARTHAGE CEMENT publie les résolutions adoptées ci-dessous :

PREMIERE RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide de ratifier la nomination de Monsieur KAIS JEMAIA en tant que nouvel administrateur et ce pour une période de trois (3) ans.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

2^{ème} RESOLUTION : Autorisation d'une rémunération pour les membres des différents comités

L'assemblée générale ordinaire décide de reporter la discussion sur ce point à la réunion de la prochaine assemblée générale ordinaire. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour formalités

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires à Madame RAZGUI Radhia pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

2013 - AS - 1068

INFORMATIONS POST AGE

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique
Lot HSC 1-4-3 –Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 mars 2014, la société CARTHAGE CEMENT publie les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : Modification du 3^{ème} paragraphe de l'article 18 des statuts

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le 3^{ème} paragraphe de l'article 18 des statuts comme suit :

3^{ème} paragraphe de l'article 18 « Nouveau » des statuts : Délibération du conseil

Les administrateurs peuvent se faire représenter avec au maximum de deux séances par an, par un de leurs collègues, collaborateur ou toute autre personne de leurs choix dont les critères d'interdiction prévus par l'article 193 du code des sociétés commerciales ne lui incombent pas. Les pouvoirs ne sont valables que pour une séance et peuvent être donnés par simple lettre signée par l'administrateur représenté ou par courrier électronique envoyé par l'administrateur représenté.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

2^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour formalités

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires à Madame RAZGUI Radhia pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

2013 - AS - 1069

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins officiels du CMF en date des 03/03/2014, 04/03/2014, 05/03/2014, 06/03/2014, 07/03/2014, 10/03/2014 et 11/03/2014

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 Juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 12 février 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme présentées ci-dessous :

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	TMM + 2,2%
Catégorie B	5 ans	7,2%
Catégorie C	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

- Suite -

- *Catégorie B d'une durée de 5 ans*

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- *Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de Janvier 2014 qui est égale à 4,6433%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8433%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,20% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,309 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **05 juin 2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **05 juin 2014** même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la 1^{ère} année jusqu'à la 5^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2019**.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 7^{ème} année, L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2021**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **05 juin** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **05 juin 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **05 juin 2015** pour les catégories A et B et le **05 juin 2017** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12 mars 2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **05 juin 2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12 juin 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **12 mars 2014** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse sis au Rue des Lacs de Mazurie 1053 Les Berges du Lac – Tunis

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 12 février 2014.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0854 en date du 26 février 2014, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008 en date du 30 août 2013, de l'actualisation du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008/A001 en date du 26 février 2014, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de Attijari Leasing ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 25 MARS 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,745%		
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,745%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "	4,156%		1 001,799
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,192%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,241%		1 011,090
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,306%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,374%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,442%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,527%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,595%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,646%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,731%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,762%	1 019,112
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,799%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015	4,867%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,078%	998,562
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,236%	1 000,302
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,460%	873,062
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,525%	992,930
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,746%		1 029,081
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,736%		985,200
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,875%	984,968
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,906%	762,836
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,953%	981,061
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,127%	969,805
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,254%		960,447
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,369%		1 032,664
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		952,915

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,183	149,200		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,145	13,147		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,352	1,353		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,583	36,586		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,691	49,695		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	157,461	157,535		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	562,743	562,487		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	115,922	115,887		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	125,659	125,367		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,140	118,138		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	113,423	113,376		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	88,867	88,654		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	130,401	129,907		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	95,332	95,071		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,427	107,211		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 369,334	1 371,013		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 252,092	2 259,602		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,488	101,936		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	103,232	103,339		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,069	126,402		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 211,264	1 211,496		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	127,886	128,300		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,585	15,674		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 949,086	5 962,176		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 186,231	5 199,040		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 980,831	4 985,591		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,205	2,226		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,916	1,929		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,109	1,112		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,225	109,238
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,217	104,984	104,993
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,764	106,720	106,732
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,618	103,651
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,507	104,519
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,639	107,649
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,193	105,206
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,296	104,307
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,666	104,674
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,117	106,128
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	102,981	102,993
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,135	105,148
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,738	104,750
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,653	107,664
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,465	106,477
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	103,929	103,939
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,565	103,432	103,443
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,487	105,500
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,546	103,558
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,394	104,406
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,333	105,344
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,489	103,500
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,699	104,576	104,587
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,512	105,533
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,061	103,071

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,602	10,603
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,700	103,709
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,422	104,437
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,131	102,208
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	69,691	69,402
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	146,493	146,120
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 458,307	1 454,534
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	111,062	110,990
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,969	108,810
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	84,676	84,480
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,812	16,810
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	256,768	264,065	263,671
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	34,192	34,037
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 390,657	2 382,726
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	04/03/59	1,476	75,257	76,931	76,988
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	29/01/01	1,136	56,784	57,645	57,590
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,628	100,599
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	111,406	111,261
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	101,442	101,195
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,564	11,551
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,378	12,357
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,768	15,716
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	15,028	14,992
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	28/07/64	0,268	11,452	12,254	12,240
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	03/08/34	0,086	10,375	10,893	10,867
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/87	0,140	10,397	10,654	10,637
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/09/91	0,199	10,675	10,727	10,729
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	125,911	125,700
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	126,491	126,292
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,991	10,994
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	108,287	108,077
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,200	20,099
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	77,865	77,549
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	80,667	80,312
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	99,422	99,387
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	92,996	92,591
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	98,448	98,383
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,045	101,036
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	10,074	10,067
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,362	9,371
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	93,781	94,170
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	99,706	99,667
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	133,716	133,817
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,892	11,007
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	119,338	121,409
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	118,991	120,110
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	102,030	102,175
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	100,813	100,996
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	180,574	180,463
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,796	165,763
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	144,894	144,942
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 650,842	9 646,903
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,217	19,250
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	131,789	132,743
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 510,604	1 515,566
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	104,820	105,069
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,876	88,152
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	117,468	117,861
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 887,860	8 958,100
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,104	9,111
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	9,047	9,072

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

La société SIOS ZITEX publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 30 septembre 2013 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 mars 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mohamed Chaouki ZILI.

SIOS ZITEX

BILANS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013 & 2012

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2013	30/09/2012
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		9 128 844	7 910 115
Immobilisations incorporelles	3.1	32 398	31 924
Amortissements		32 225	31 924
		172	-
Immobilisations corporelles	3.2	6 124 685	6 023 440
Amortissements		5 136 561	4 993 155
		988 124	1 030 285
Immobilisations financières	3.3	8 575 959	7 420 774
Provisions		435 411	540 944
		8 140 548	6 879 830
Total des actifs non courants		9 128 844	7 910 115
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4	365 107	369 041
Provisions		55 233	55 233
		309 874	313 808
Clients et comptes rattachés	3.5	994 679	691 001
Provisions		175 446	175 446
		819 233	515 555
Autres actifs courants	3.6	864 745	92 992
Provisions		3 148	3 148
		861 597	89 844
Placements et autres actifs financiers	3.7	213 122	2 722 252
Provisions			920 111
		213 122	1 802 141
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	147 773	316 661
Total des actifs courants		2 351 598	3 038 009
TOTAL DES ACTIFS		11 480 442	10 948 124

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

SIOS ZITEX

BILANS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013 & 2012 (En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2013	30/09/2012
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves		6 651 802	5 656 893
Autres capitaux propres		5 658	16 926
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	3.9	9 082 460	8 098 819
Résultat net de l'exercice		1 383 339	1 237 410
Total des capitaux propres		10 465 799	9 336 229
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	3.10	13 370	46 454
Provisions pour risques et charges	3.11	197 200	148 000
		210 570	194 454
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.12	199 526	195 780
Autres passifs courants	3.13	571 462	1 188 565
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.14	33 084	33 096
		804 072	1 417 441
Total des passifs		1 014 642	1 611 895
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		11 480 442	10 948 124

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

SIOS ZITEX

ETATS DE RESULTAT ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013 & 2012 (En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2013	30/09/2012
<u>Produits d'exploitation</u>		3 096 332	3 109 184
Revenus	4.1	3 067 564	3 071 657
Autres produits d'exploitation	4.2	28 768	37 527
<u>Charges d'exploitation</u>		2 053 557	2 020 827
Variation des stocks de produits finis et encours		32 114 -	26 442
Achats de marchandises consommés		-	
Achats d'approvisionnements consommés	4.3	699 181	698 468
Charges du personnel	4.4	806 848	709 985
Dotations aux amortissements	4.5	143 707	193 135
Dotations aux provisions	4.6	73 070	142 518
Autres charges d'exploitation	4.7	298 637	303 163
<u>Résultat d'exploitation</u>		1 042 775	1 088 357
Charges financières nettes	4.8	27 820	44 307
Produits des placements	4.9	183 194	403 322
Autres pertes et gains ordinaires nets	4.10	253 250	72 329
		1 451 399	1 519 702
Impôts sur les sociétés	4.11	68 060	282 292
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.12	1 383 339	1 237 410

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

SIOS ZITEX

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

ARRETE AU 30/09/2013 (EXPRIME EN DINARS)

MODELE DE REFERENCE

	30/09/2013	30/09/2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
-Encaissements reçus des Clients	3 055 706	3 479 849
-Sommes versées/reçues des sociétés du groupe	615 472	3 727
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	- 681 760	- 637 575
- Sommes versées aux fournisseurs	-1 125 201	- 1 005 015
- Sommes versées au trésor	-95 073	- 119 699
- Intérêts payés	- 5 768	- 7 556
- Impôts sur les bénéfices	- 209 488	- 194 709
FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.	5.1 322 943	1 519 022
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 119 028	- 68 093
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-1 149 000	-500 000
- Décaissement/encaissement provenant de l'acquisition /cession de placements.	996 252	- 485 012
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.	5.2 - 271 776	- 1 053 105
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
- Encaissement provenant de l'émission d'actions		
- Dividendes distribués	-199 283	-557 862
-Encaissements dividendes	12 359	367 500
- Encaissements provenant des emprunts		
- Encaissement provenant de l'émission d'actions.		
- Remboursement d'emprunts	- 33 096	-33 096
FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAN.	5.3 - 222 020	-223 458
INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES	- 35	17
VARIATION DE TRESORERIE	- 168 888	242 476
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE	316 661	74 185
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE	147 773	316 661

SIOS ZITEX

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013 & 2012 & 2011

(En Dinars Tunisiens)

Soldes intermédiaires de gestion			
	30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011
Ventes de marchandises			
Coût d'achat des marchandises vendues			
Marge commerciale	-	-	-
Production vendue	3 067 564	3 071 657	3 483 577
Production stockée (ou destockage)	(32 114)	26 442	15 025
Production immobilisée			
Production de l'exercice	3 035 450	3 098 099	3 498 602
Achats consommés	(699 181)	(698 468)	(742 214)
Marge sur coût matières	2 336 269	2 399 630	2 756 388
Subventions d'exploitation			
Impôts, taxes et versements assimilés	(22 673)	(21 408)	(22 383)
Charges de personnel	(806 848)	(709 985)	(663 680)
Excédent brut d'exploitation	1 506 748	1 668 238	2 070 325
Reprises sur charges et transferts			
Autres produits	28 768	37 527	28 233
Dotations aux amortissements et aux provisions	(216 777)	(335 653)	(582 347)
Autres charges	(275 964)	(281 755)	(299 598)
Résultat d'exploitation	1 042 775	1 088 357	1 216 614
Produits financiers	183 194	403 322	280 409
Charges financières	(27 820)	(44 307)	(84 817)
Résultat courant avant impôts	1 198 149	1 447 372	1 412 205
Produits exceptionnels		72 329	588
Charges exceptionnelles	(253 250)		
Résultat exceptionnel	1 451 399	1 519 702	1 412 793
Impôts sur les bénéfices	(68 060)	(282 292)	(316 027)
Résultat de l'exercice	1 383 339	1 237 410	1 096 766

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 Septembre 2013

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle Oléicole Sfaxienne Zitex (SIOS ZITEX) est une société anonyme de droit tunisien créée en 1960 Son capital s'élève au 30 Septembre 2013 à 2 425 000 dinars divisé en 242 500 actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

L'objet de la société est le raffinage des huiles alimentaires et la commercialisation des huiles d'olive.

Sur le plan fiscal la société est soumise aux règles de droit commun Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements L'exercice social s'étend du 01 Octobre au 30 Septembre.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SIOS ZITEX pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Unités monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et des frais tels que les frais de transit les frais de livraison et les frais d'installation.

Elles sont amorties selon le mode linéaire.

Les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars sont amortis intégralement

Les taux d'amortissement pratiqués conformément au Décret n°2008-492 du 25 février 2008 fixant les taux maximum des amortissements linéaires sont les suivants :

Construction	5%
Matériels industriels	15%
Matériels de transport	20%
Equipements de bureau	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	33%
Logiciel informatique	33%

Un coefficient de 2 est appliqué au taux d'amortissement du matériel industriel qui fonctionne à 3 équipes.

2.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice les éventuelles moins-values par rapport à la valeur d'entrée font l'objet de provisions pour dépréciations.

2.4 Stocks

Les matières consommables et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport et d'assurances liés au transit.

Les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le coût des matières utilisées et une quote part des frais directs et indirects rattachés à la production.

3. NOTES SUR LE BILAN

Actifs

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Logiciels informatiques	32 398	31 924
Amortissement cumulés	32 225	31 924
Total	172	-

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Terrains	661 643	681 683
Constructions et aménagements de construction	1 353 268	1 352 445
Matériels Industriels	3 063 773	2 956 016
Outillage industriel	167 568	167 568
Station d'épuration des eaux	226 669	226 669
Matériels de transport	275 838	271 371
Installations générales	157 220	152 653
Installations Gaz Naturel	123 306	123 306
Equipement de bureau	53 149	52 890
Matériels informatiques	38 766	35 689
Divers équipements	3 483	3 149
Total brut	6 124 685	6 023 440
Amortissements cumulés	5 136 561	4 993 155
Total net	988 124	1 030 285

3.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Titres de participation	(*)	8 529 794	7 380 794
Prêts au personnel		44 485	38 300
Dépôts et cautionnements		1 680	1 680
Total brut		8 575 959	7 420 774
Provisions sur titres de participations		435 411	540 944
Total net		8 140 548	6 879 830

(*)	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
ACTIONS AGROZITEX S.A	4 651 695	4 651 695
ACTIONS SIOS DISTRIBUTION	15 000	15 000
ACTIONS IMMOBILIERE ZITEX	799 000	-
ACTIONS S.R.I	2 500	2 500
PARTICIPAT B.I.S	5 000	5 000
ACTIONS HOTEL KARAWAN	7 500	7 500
ACTIONS STE SKANES	300	300
ACTIONS S.Q.T.I.A	89 286	89 286
ACTIONS S.T.I.F	13	13
ACTIONS STE AFRICAINE D'HUILES	699 500	699 500
PARTS SOCIALES OLI-ZITEX	2 260 000	1 910 000
	8 529 794	7 380 794

3.4 Stocks

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Pièces de rechanges	265 677	203 418
Matières consommables	77 129	111 208
Produits finis et encours	22 301	54 415
Total brut	365 107	369 041
Provisions pour dépréciation des stocks	55 233	55 233
Total net	309 874	313 808

3.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Clients ordinaires	819 233	515 555
Clients douteux	175 446	175 446
Total brut	994 679	691 001
Provisions pour dépréciation clients douteux	175 446	175 446
Total net	819 233	515 555

3.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Comptes d'état débiteurs	221 778	-
Fournisseurs débiteurs	3 148	3 148
Comptes de régularisation	24	90
Débiteurs divers	17 700	2 906
Comptes courants des Sociétés de groupe	622 095	86 847
Total brut	864 745	92 992
Provisions	3 148	3 148
Total net	861 597	89 844
(i) Comptes courants AGRO ZITEX	-	432
Comptes courants SIOS DISTRIBUTION	85 080	85 080
Comptes courants OLI ZITEX	-	1 335
Comptes courants IMMOBILIERE ZITEX	437 000	-
Comptes courants AFRICAN OIL	100 015	-
	622 095	86 847

3.7 Placements et autres actifs financiers

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Actions IFT en liquidation	-	1 512 610
Actions SICAV	213 122	1 209 642
Total brut	213 122	2 722 252
Provisions pour dépréciations des placements	-	920 111
Total net	213 122	1 802 141

3.8 Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Banques	145 877	315 623
Caisse	1 896	1 038
Total brut	147 773	316 661

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

3.9 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 30 Septembre 2013 à 10 465 799 DT contre 9 336 229 DT au 30 Septembre 2012.

Les réserves figurant parmi les capitaux propres au 30septembre 2013 se détaillent ainsi :

Fonds propres figurant au bilan clos au 31 -09-2013	30/09/2013
RESERVE LEGALE	242 500
RESERVES EXTRA-ORDINAIRE	3 340 200
AUTRES RESERVES	1 781 480
RESERVES SPECIALES DE REEVALUATION	1 287 623
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n°2013 -54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	6 651 802

3.10 Emprunts :

Les emprunts s'élèvent au 30 Septembre 2013 à 13 370 DT contre 46 454 DT au 30 Septembre 2012.

3.11 Fournisseurs et comptes rattachés:

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Fournisseurs d'exploitation	182 837	190 064
Fournisseurs, effets à payer	16 689	5 716
Total	199 526	195 780

3.12 Autres passifs courants :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Personnel et comptes rattachés	14 199	41 852
Etat, impôts et taxes	108 786	104 766
Créditeurs divers	(1) 283 383	203 993
Comptes de régularisation	165 095	244 905
Comptes courants sociétés de groupe	-	593 048
Total	<u>571 462</u>	<u>1 188 565</u>

(1) Cette rubrique s'analyse comme :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Dividendes à payer	201 294	151 539
CNSS	43 206	44 486
Autres	38 883	7 967
Total	<u>283 383</u>	<u>203 993</u>

3.13 Concours bancaires et autres passifs financiers:

Cette rubrique se détaille comme suit

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Échéance à moins d'un an/emprunt LT	33 084	33 096
Total	<u>33 084</u>	<u>33 096</u>

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus:

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :		
Revenus d'exploitation	2 756 236	2 735 586
Transport et Autres revenus	311 328	336 071
Total	<u>3 067 564</u>	<u>3 071 657</u>

4.2 Autres produits d'exploitation:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Amortissement de la subvention d'investissement	11 268	17 527
Jetons de présence reçus	17 500	20 000
Total	<u>28 768</u>	<u>37 527</u>

4.3 Achats d'approvisionnements consommés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Achats Gasoil	18 991	12 949
Achats matières consommables	128 465	169 232
Achats Pièces de rechange	112 856	81 015
Electricité, Eaux et Gaz naturel	449 060	428 664
Autres Achats	17 988	31 041
Variations des Stocks	-28 180	- 24 432
Total	699 181	698 468

4.4 Charges de personnel:

Les charges de personnel s'élèvent au 30 Septembre 2013 à 806 848 DT contre 709 985 DT au 30 Septembre 2012.

4.5 Dotations aux amortissements:

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 143 707 DT contre 193 135 DT au 30 Septembre 2012.

4.6 Dotations aux provisions:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Provisions pour dépréciation des titres	23 870	24 518
Provisions pour risque et charges	49 200	118 000
Total	73 070	142 518

4.7 Autres charges d'exploitation :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Entretiens et réparations	42 503	50 831
Assurances	10 332	9 025
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	42 894	92 119
Frais de transport et de transit	102 364	56 986
Commissions bancaires	1 752	997
Impôts et taxes	22 583	21 165
Jetons de présence	40 740	51 250
Autres	35 470	20 790
Total	298 637	303 163

4.8 Charges financières nettes :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Intérêts des crédits bancaires	4 520	6 895
Intérêts des découverts bancaires	908	290
Intérêts sur dettes sociétés du groupe	21 168	34 632
Pertes de changes	1 223	2 507
Gains de changes	-	- 17
Total	<u>27 820</u>	<u>44 307</u>

4.9 Produits des placements :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Dividendes reçus	147 359	367 500
Revenus/ titres	18 139	35 822
Intérêts sur créances sociétés du groupe	12 700	-
Total	<u>183 194</u>	<u>403 322</u>

4.10 Autres pertes et gains ordinaires nets :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>
Reprise/provision/titres OLI ZITEX	-129 403
Gains exceptionnels nets	382 653
Total	<u>253 250</u>

4.11 Impôts sur les sociétés :

La société est soumise au taux d'imposition de 30%.

Le taux d'imposition effectif pour l'exercice 2012/2013 est de 4,69%. Cette diminution est due au dégrèvement financier dont a bénéficié la société lors de sa participation à la constitution de la société IMMOBILIERE -ZITEX

L'impôt sur les sociétés s'élève au 30 Septembre 2013 à 68 060 DT contre 282 292 DT au 30 Septembre 2012.

4.12 Résultat de l'exercice :

Le résultat réalisé au 30 septembre 2013 s'élève à 1 383 339 dinars ce qui correspond à un résultat par action de 5,7 dinars.

5 NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

5.1 Flux d'exploitation :

* Encaissements reçus des clients

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Encaissements reçus des clients	3 055 706	3 479 849
Total	3 055 706	3 479 849

* Sommes versées aux fournisseurs

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Sommes versées aux fournisseurs	1 125 201	1 005 015
Total	1 125 201	1 005 015

*** Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux**

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Salaires et compléments de salaires versés	518 248	485 876
Déclarations Sociales payées	163 512	151 699
Total	681 760	637 575

*** Sommes versées au Trésor**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Etats impôts et taxes payés	95 073	119 699
Total	95 073	119 699

5.2 Flux d'investissement :

*** Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Bâtiments	-	57 844
Matériels pour raffinage	105 981	4 809
Autres investissements	13 047	5 440
Total	119 028	68 093

5.3 Flux de financement :

*** Dividendes distribués**

Ce montant correspond essentiellement aux dividendes décidés par l'assemblée générale en date du 30 Mars 2013 qu'ont été distribués aux actionnaires.

* **Encaissement dividendes**

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
- ENCAISSEMENT DIVIDENDES	12 359	367 500
	<u>12 359</u>	<u>367 500</u>

6. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

6.1 Ventes :

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de cet exercice avec les sociétés du groupe totalise un montant de 167 542 Dinars et concerne des prestations pour AGRO ZITEX et AGRO EXPORT.

6.2 Achats :

Les achats réalisés au cours de cet exercice avec les sociétés du groupe totalisent un montant de 4 666 Dinars et concernant des achats de savon auprès de la société AGRO ZITEX.

6.3 Dividendes :

Au cours de cet exercice, la société a bénéficié de dividendes auprès de la société AGRO ZITEX et qui totalise 135 000 dinars.

6.4 Intérêts sur dettes sociétés du groupe :

Au cours de l'exercice la société a bénéficié de produits financiers de 17 700 Dinars représentant des intérêts en rémunération des comptes courants débiteurs des sociétés de groupe.

7. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LES EVENEMENTS

La société n'a pas d'engagements hors bilan et elle ne dispose pas d'événements significatifs postérieurs à la date de clôture.

SIOS ZITEX

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2013

(En Dinars Tunisiens)

	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENT				VCN
	30/09/2012	Acquisitions	Cession et Mise au rebut ou reclassement	30/09/2013	30/09/2012	Dotations	Cessions	30/09/2013	
Immobilisations incorporelle	31 924	474	-	32 398	31 924	301	-	32 225	172
Logiciels informatiques	31 924	474		32 398	31 924	301		32 225	172
Immobilisations corporelles	6 023 440	121 284	20 040	6 124 685	4 993 155	143 406		5 136 561	988 124
Terrains	681 683		20 040	661 643		-			661 643
Constructions et Aménagement	1 352 445	823		1 353 268	1 087 862	74 118		1 161 980	191 288
Matériel Industriel	2 956 016	107 757		3 063 773	2 922 579	36 382		2 958 961	104 812
Outillage industriel	167 568			167 568	167 568	-		167 568	-
Station d'épuration des eaux	226 669			226 669	226 669	-		226 669	-
Matériel de transport	271 371	4 467		275 838	267 696	2 087		269 783	6 055
Installation Gaz Naturel	123 306			123 306	102 276	21 030		123 306	-
Agencements, aménagement et inst,	152 653	4 567		157 220	129 367	7 734		137 102	20 119
Equipement de bureau	52 890	260		53 149	52 623	402		53 024	125
Matériels Informatiques	35 689	3 077		38 766	35 689	1 026		36 715	2 051
Divers Equipements	3 149	334		3 483	825	627		1 452	2 030
Immobilisations En cours									
Total	6 055 364	121 758	20 040	6 157 082	5 025 079	143 707		5 168 786	988 296

SIOS ZITEX**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2013**

(En Dinars Tunisiens)

RUBRIQUE	30/09/2012	Affectation réserve légale	Affectation réserve extra ordinaire	Intégration report à nouveau	Subventions reçues	Affectation dividendes distribués	Réduction du capital par annulation d'actions propres	Résultat de l'exercice	Amort. de la subvention	30/09/2013
Capital social	2 425 000	-	-	-	-	-	-	-	-	2 425 000
Réserve légale	242 500	-	-	-	-	-	-	-	-	242 500
Réserve Extraordinaires	2 345 291	-	994 910	-	-	-	-	-	-	3 340 200
Autres réserves	1 781 480	-	-	-	-	-	-	-	-	1 781 480
Réserves de réévaluation	1 287 622	-	-	-	-	-	-	-	-	1 287 622
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice	1 237 410	-	-994 910	-	-	- 242 500	-	1 383 339	-	1 383 339
Subventions d'investissement	16 926	-	-	-	-	-	-	-	- 11 268	5 658
Total	9 336 229	-	-	-	-	- 242 500	-	1 383 339	- 11 268	10 465 799

تونس في 10 مارس 2014



- 2013/2012 -



تنفيذاً لمهمة مراقبة الحسابات التي كلفتنا بها الجلسة العامة العادية المنعقدة في 26 مارس 2011، نقدّم لعنايتكم تقريرنا العام حول حسابات السنة المالية 2012/2011 الممتدة من 1 أكتوبر 2012 إلى 30 سبتمبر 2013.

فمنا بالتدقيق في القوائم المالية الملحقه للشركة الصناعية للزيوت بصفافس، التي وقع طبها من طرف مجلس الادارة وهي تتضمن من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية المتعلقة بالبيانة المالية 2013/2012 والايضا احاط المتضمنة لمخلص لأهم الطرق المحاسبية المطبقة وايضاحات أخرى.

1- مسؤولية الادارة المتعلقة باعداد وتقديم القوائم المالية

إن إعداد وتقديم القوائم المالية بعدالة هي مسؤولية مجلس الإدارة، وتتضمن تلك المسؤولية :

- وضع وتطبيق ومتابعة نظام رقابة داخلي يضمن ضبط وتقديم بعدالة لقوائم مالية خالية من أخطاء جوهرية، بما فيها تلك المتأتية من الغش والخطأ،
- تحديد التقديرات المحاسبية بصفة معقولة بالقياس مع الظروف.

2- مسؤولية مراجع الحسابات

تتمثل مهمة مراقب الحسابات في إبداء رأي مستقل حول القوائم المالية بالاعتماد على أعمال التدقيق. فمنا بأعمالنا طبقا للمعايير الدولية للتدقيق المطبقة في تونس. ان هذه المعايير تتطلب منا تطبيق قواعد الواجبات المهنية وتخطيط وتنفيذ عمليات التدقيق لغرض الحصول على تأكيد معقول حول إذا ما كانت القوائم المالية خالية من معلومات جوهرية خاطئة.

تنطو من عملية التدقيق تطبيق الإجراءات للحصول على أدلة الإثبات المؤيدة للمبالغ والإفصاحات بالقوائم المالية. ان تحديد الإجراءات يعود إلى اختيار مراجع الحسابات، الذي يعود إليه كذلك تقييم مخاطر وجود معلومات جوهرية غير صحيحة بالقوائم المالية ناتجة عن الغش والخطأ. عند تحديد تلك المخاطر، يأخذ المراجع بعين الاعتبار نظام الرقابة الداخلي المعمول به بالمؤسسة والمتعلق بضبط وتقديم قوائم مالية عادلة.

كما يتطلب من التدقيق تقييم المبادئ ملائمة الطرق المحاسبية المتبعة، ومدى معقولية التقديرات المهمة المعتمدة من طرف الإدارة، وكذلك تقييم طريقة عرض البيانات المالية ككل.

حققت الشركة خلال السنة المالية 2013/2012 أرباحا قدرها 1.383.339 دينار، مقابل أرباح قدرها 1.237.410 دينار بالنسبة لسنة 2012/2011.

نعتقد بأن التدقيق الذي قمنا به يوفر أساسا معقولا لإبداء رأينا.

- 3 - ابداء الرأي

إعتبارا لما أوليناها من عناية في القيام بمهمتنا، وحسب رأينا فإن القوائم المالية للشركة الطنعية للزيوت بصفاقس كما هي ملحقة بتقريرنا، تمثل بعدالة من كفاية التواحي الجوهرية، عن المركز المالي للشركة كما في 30 سبتمبر 2013 ونتيجة نشاطها وتدقيقاتها النقدية لسنة 2013/2012، وفقا لقانون التونسي المتعلق بنظام المحاسبة للمؤسسات.

- 4 - تقرير حول الواجبات القانونية والترتيبية الأخرى

1-4- تطبيقاً لمقتضيات الفقرة الأولى من الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بالتحقق من صحة المعلومات عن حسابات الشركة التي تضمّنها تقرير مجلس الإدارة والخاصة بسنة 2013/2012 ، وبرأينا فهي لا تستوجب منا إبداء ملاحظات خاصة.

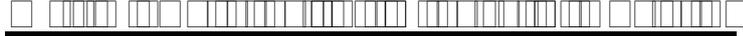
2-4- تطبيقاً للفصل 3 جديد من القانون عدد 117 لسنة 1994 وللقرة الثانية من الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بالتأكد بصفة دورية من نجاعة نظام الرقابة الداخلية. كما قدّمنا في هذا الشأن تقريراً مستقلاً لمجلس الإدارة تضمّن تقييماً عاماً لنظام الرقابة المتعلق بالتراتب الإداري والمالية والمحاسبية والمعلوماتية.

مراقب الحسابات

ع / شركة مراقبة النظم والتصرف والمساعدة

تونس في 10 مارس 2014

**التقرير المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصلان 200 و 475 من مجلة
الشركات التجارية والخاصة بالسنة المالية 2013/2012**



تطبيقاً للفقرة 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية، تقدم لكم التقرير المتعلق بالاتفاقات المشار إليها. تتمثل مسؤوليتنا في التأكد من خضوع تلك الاتفاقيات للإجراءات القانونية للترخيص والمصادقة وكذلك من صحة وسلامة تدوينها بالقوائم المالية. ان البحث الدقيق وبصفة موسعة عن تلك الاتفاقيات ليس من مشمولات أعمالنا ولا ابداء الرأي حول مدى جدوى وضرورة ابرام تلك الاتفاقيات، بل تنحصر مهمتنا في اعلامكم بخصائصها وبأهم بنودها وذلك بالاعتماد على ما وقع اعلامنا به من طرف الهياكل المختصة بالشركة وعلى أعمال التدقيق التي نقوم بها.

ومن خلال اطلعنا على محاضر اجتماعات مجلس الادارة تبين لنا أنه تم الترخيص في الحسابات الجارية والاتفاقات المبرمة كما يلي :

أولاً : أرصدة مالية لشركات المجمع في 30 سبتمبر 2013 كما يلي :

-1- حساب دائن لفائدة الشركة عن :

- " الشركة العقارية زيتاكس" بمقدار 437 ألف دينار منتج للفوائد بنسبة 8% سنوياً،

- " الشركة الافريقية للزيوت" بمقدار 100.015 دينار،

- " شركة سيوس للتوزيع" بمقدار 85.080 دينار.

ثانياً : عمليات مع الادارة العامة وأعضاء المجلس

-1- لم يتم اعلامنا بأية عمليات مع أعضاء مجلس الادارة باستثناء صرف بدل الحضور البيروقراطية بمقدار جملي خام ب 40.740 دينار منها 15.740 دينار متأتية من شركة "أفروزيتاكس"، كما أقر

المجلس تسجيل منحة الامضاء المزدوج لعضوالمجلس السيد منصف بوشكوة تطبيقا لقرار الجمعية العامة أي 6.000 دينار صافية عن كل سنة.

-2- بلغت مرتبات المدير العام للشركة مقدارا سنويا صافيا قدره 24.149 دينار يضاف اليها بدل البنزين والهاتف ب 1.620 سنويا.

مراقب الحسابات

ع / شركة مراقبة النظم والتصرف والمساعدة

محمد شوقي الزيلى - خبير محاسب

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe « SIOS-ZITEX »
Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Le Groupe SIOS ZITEX publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 30 septembre 2013 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 mars 2014. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mohamed Chaouki ZILI.

GROUPE SIOS ZITEX

BILANS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013 & 2012

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2013	30/09/2012
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		7 838 446	5 692 218
Immobilisations incorporelles		51 711	38 737
Amortissements		41 390	38 737
	2.1	10 322	0
Immobilisations corporelles		30 407 868	27 007 567
Amortissements		22 712 775	21 457 025
	2.2	7 695 093	5 550 542
Immobilisations financières		152 944	151 759
Provisions		19 912	24 913
	2.3	133 031	126 846
A ACTIFS NON COURANTS		-	14 830
Total des Actifs non courants		7 838 446	5 692 218
ACTIFS COURANTS			
Stocks		17 842 300	8 912 861
Provisions		98 627	98 627
	2.4	17 743 673	8 814 234
Clients et comptes rattachés		3 369 829	2 111 573
Provisions		735 636	735 636
	2.5	2 634 192	1 375 937
Autres actifs courants		3 435 553	2 690 726
Provisions		182 009	183 320
	2.6	3 253 544	2 507 406
Placements et Autres actifs financiers		219 582	4 320 347
Provisions		-	-
	2.7	219 582	4 320 347
Liquidités et équivalents de liquidités	2.8	1 130 382	1 667 304
Total des Actifs courants		24 981 374	18 685 228
TOTAL DES ACTIFS		32 819 820	24 377 445

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers

GROUPE SIOS ZITEX
BILANS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013 & 2012

(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2013	30/09/2012
Capital social	3.1	2 425 000	2 425 000
Réserves			
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		-	-
Réserves consolidés	3.2	14 095 334	13 600 043
Total des capitaux propres avant résultats de l'exercice		16 520 334	16 025 043
Résultat de l'exercice consolidé	3.3	1 621 036	750 781
Total des capitaux propres avant affectation		18 141 370	16 775 824
Intérêts des minoritaires			
Parts des intérêts minoritaires dans les réserves		4 865 380	4 079 906
Parts des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		140 585	15 646
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	3.4	2 028 603	46 454
Provisions pour risques et charges		197 200	148 000
		2 225 803	194 454
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.5	3 962 657	2 133 469
Autres passifs courants	3.6	1 716 174	1 145 050
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.7	1 767 851	33 096
Total des passifs		9 672 485	3 506 069
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		32 819 820	24 377 445

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers

GROUPE SIOS ZITEX

ETATS DE RESULTAT CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2013& 2012

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2013	30/09/2012
Produits d'exploitation		16 076 451	18 593 893
Revenus	4.1	15 953 554	18 062 123
Autres produits d'exploitation	4.2	122 897	531 770
Charges d'exploitation		13 427 345	17 791 224
Variation des stocks de produits finis et encours		- 8 022 616	- 1 421 359
Achats d'approvisionn.et de marchandises consommés	4.3	14 726 296	13 106 898
Charges du personnel	4.4	3 390 460	2 652 163
Dotations aux amortissements	4.5	1 274 529	1 192 659
Dotations aux provisions		49 200	172 155
Autres charges d'exploitation		2 009 475	2 088 707
Résultat d'exploitation		2 649 106	802 669
Charges financières nettes	4.6	175 789	-79 923
Produits de placements	4.7	200 318	184 075
Autres pertes et gains ordinaires		- 782 413	2 203
Impôts sur les sociétés		129 601	302 443
Résultat de l'exercice		1 761 621	766 427
Part des minoritaires		140 585	15 646
Part du groupe		1 621 036	750 781

Les notes ci-jointes font partie intégrale des états financiers

GROUPE SIOS ZITEX

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
ARRETE AU 30/09/2013 (EXPRIME EN DINARS)
MODELE DE REFERENCE

	NOTES	EXERCICE 30/09/2013	EXERCICE 30/09/2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Encaissements reçues des clients		16 085 623	22 464 762
- Sommes recues des stés de groupe		-	-
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	-	2 845 731	2 308 159
- Sommes versées aux fournisseurs	-	18 622 837	19 000 193
- Sommes versées au trésor	-	491 623	415 180
- Intérêts payés ou reçus	-	17 150	84 952
- Impôts sur les bénéfices	-	210 921	219 167
<i>FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</i>	5.1	6 102 638	607 015
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- DECAISS. PROVENANT DE L'ACQUISS. D'IMM CORPORELLES ET INCORPORELLES	-	2 848 604	354 275
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES		-	-
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DE PLACEM.		983 939	485 012
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DE PLACEM.		3 602 717	1 700 000
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		-	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.		-	-
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.</i>	5.2	1 738 052	860 712
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- ENCAISSEMENT SUITE A L'EMISSION D'ACTIONS		801 000	-
- SUBVENTIONS RECUES		-	-
- DIVIDENDES DISTRIBUES	-	199 283	809 112
- ENCAISSEMENTS DIVIDENDES		12 359	3 918
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS		3 250 000	-
- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	-	33 096	33 096
<i>FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAN.</i>	5.3	3 830 980	837 290
<i>INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES</i>			
		407	4 890
VARIATION DE TRESORERIE	-	533 199	635 328
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		1 663 581	1 028 254
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE		1 130 382	1 663 581

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 Septembre 2013

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Sios Zitex sont arrêtés au 30 Septembre 2013 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 complétant le code des sociétés commerciales et les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers.

1.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la Société mère et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

Le tableau suivant synthétise le périmètre de consolidation du groupe Sios - Zitex .

Sociétés	Pourcentage De contrôle	Pourcentage d'intérêt
Société Industrielle Oléicole Sfaxienne (Mère)	100%	100%
Sios Distribution	100%	100%
Agro Zitex	75%	75%
Société Africaine des huiles	99.92%	88.39%
Oli - Zitex	100%	100%
Agro Export	75%	75%
Immobilière -ZITEX	60%	60%

Les sociétés consolidées l'ont toutes été par voie d'intégration globale.

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat. Ainsi, les opérations et transactions internes ont été éliminées pour neutraliser leurs effets.

Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- * des comptes courants entre sociétés du groupe.
- * des transactions d'achat et de vente et prestations.
- * des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- * des dividendes et jetons de présence servis par des sociétés du groupe.

Le résultat consolidé correspond, donc, au résultat retraité de la société mère majoré de la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés consolidées.

1.2 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 30 Septembre 2013.

Les filiales, dont l'exercice social correspond à l'année civile, ont préparé pour les besoins de la consolidation des états financiers arrêtés à la date du 30 Septembre 2013.

1.3 Traitement de l'impôt

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt exigible. L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices payables ou recouvrables au titre de l'exercice.

1.4 Ecart d'acquisition

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique courant, aucun écart d'acquisition n'a été relevé.

2. NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS

2.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Logiciels informatiques		
Amortissements cumulés	51 711	38 737
	41 390	38 737
Total net	10 322	0

2.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Terrains	1 341 163	1 361 203
Constructions et aménagements de construction	6 589 373	6 159 147
Matériel industriel installations et outillages	20 528 030	17 994 159
Matériel de transport	1 530 989	1 295 332
MMB/ Matériel informatiques	216 690	120 386
Immobilisations en cours	201 622	77 340
Total brut	30 407 868	27 007 567
Amortissements cumulés	22 712 775	21 457 025
Total net	7 695 093	5 550 542

2.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Actions	104 599	109 599
Prêt personnel	44 485	38 300
Dépôt et cautionnement	3 860	3 860
Total brut	152 944	151 759
	19 912	126 846
Provisions pour dépréciation d'actions	133 031	126 846

2.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Pièces de rechanges/consommables	676 367	1 074 702
Stock huile	10 523 022	7 783 744
Produits finis, prestation des stocks	6 642 911	54 415
Total brut	17 842 300	8 912 861
	98 627	98 627
Provisions pour dépréciation des Stocks	98 627	98 627
Total net	17 743 673	8 814 234

2.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Clients ordinaires	2 386 507	1 345 657
Clients, effets à recevoir	293 207	30 280
Clients douteux	690 114	735 636
Total brut	3 369 829	2 111 573
	735 636	735 636
Provisions pour dépréciation comptes clients	735 636	735 636
Total net	2 634 192	1 375 937

2.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Comptes d'Etats et débiteurs divers	686 190	142 668
Avances fournisseurs /débiteurs divers	2 748 032	2 538 986
Comptes de régularisation	1 331	9 072
Total brut	3 435 553	2 690 726
Provisions pour dépréciation Débiteurs divers	182 009	183 320
Total net	3 253 544	2 507 406

2.7 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Placements	-	3 000 000
Titres SICAV, certif.de dépôt et billets de trésor	219 582	1 320 347
Total	219 582	4 320 347

2.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Valeurs à encaisser	500 909	13 295
Banques	627 577	1 651 390
Caisse	1 896	2 619
Total	1 130 382	1 667 304

CAPITAUX PROPRES

3.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social du groupe s'élève, à la date du 30 Septembre 2013, à 2 425 000 dinars correspondant au capital de la société mère SIOS ZITEX, Il est composé de 242 500 actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

3.2 RESERVES

Les réserves consolidées totalisent, à la date du 30 Septembre 2012, la somme de 14 095 334 dinars alors que la part des minoritaires dans les réserves se monte à 4 865 380 Dinars,

3.3 RESULTATS

Les résultats consolidés totalisent, à la date du 30 Septembre 2013, un bénéfice de 1 621 036 dinars pour l'exercice 2012/2013, contre 750 781 dinars pour l'exercice 2011/2012.

La contribution de chaque société consolidée dans ces résultats est :

	<u>Exercice 2012/2013</u>		<u>Exercice 2011/2012</u>	
	Part dans les Résultats Consolidés	Part des minoritaires	Part dans les Résultats Consolidés	Part des minoritaires
SIOS ZITEX	1 056 218		825 564	
AGRO ZITEX	197 667	65 892	46 935	15 640
Société Africaine des huiles	-70 802		- 61 064	
SIOS DISTRIBUTION	- 190		2 869	
IFT			11 365	
AGRO EXPORT	306 802	74 693		
OLI ZITEX	135 970		-	
IMMOBILIERE-ZITEX	- 4 627		74 888	
Total	1 621 036	140 585	750 781	15 640

PASSIFS

3.4 Emprunts

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Emprunts bancaires	2 028 603	46 454
Total	<u>2 028 603</u>	<u>46 454</u>

3.5 Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	3 962 657	2 133 469
Total	<u>3 962 657</u>	<u>2 133 469</u>

3.6 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Personnel et comptes rattachés	384 891	322 049
Avances reçues des clients	36 262	34 217
Etat et Créditeurs divers	1 295 021	788 788
Total	<u>1 716 174</u>	<u>1 145 054</u>

3.7 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Échéance à moins d'un an/emprunt LT	1 767 851	33 096
Banques	-	-
Total	<u>1 767 851</u>	<u>33 096</u>

4. NOTES SUR L'ETATS DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1 Revenus

	30/09/2013	30/09/2012
Vente huiles d'olives et acide et huiles de grignon	9 112 155	11 643 675
Raffinage des huiles	4 366 415	3 950 047
Transport	330 076	102 850
Ventes pâtes de raffinage et autres déchets	194 486	196 099
Vente savon	105 189	175 722
Vente grignon épuisé	1 735 242	576 267
Vente Oléine	160 150	1 220 340
Autres revenus	1 706 951	197 123
Total	15 953 554	18 062 123

4.2 Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2013	30/09/2012
Quote part de la subvention et autres produits	127 799	127 826
Reprise sur provision	- 4 901	403 944
Total	122 897	531 770

4.3 Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés

	30/09/2013	30/09/2012
Fuel, Gasoil et Hexane	1 516 4963	1 496 826
Huiles	2 452 763	4 060 234
Grignons Frais	3 055 494	5 019 111
Terre Décolorante	152 659	233 797
Autres matières consommables	395 776	169 232
Pièces de rechange	733 135	506 134
Electricité, Eaux et Gaz Naturel	567 988	956 801
Autres achats	2 921 115	658 147
Variations des stocks	2 930 869	6 618
Total	14 726 296	13 106 898

4.4 charges du personnel

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Salaires et compléments de salaires	2 866 180	2 270 474
Charges sociales	488 481	366 048
Charges assurances	35 799	15 641
Total	<u>3 390 460</u>	<u>2 652 163</u>

4.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Amortissement des immobilisations	1 274 529	1 192 659
Provisions pour risques et charges	49 200	118 000
Provisions pour dépréciation des stocks	-	54 158
Total	<u>1 323 729</u>	<u>1 364 815</u>

4.6 Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Total	<u>175 789</u>	<u>- 79 923</u>

4.7 Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Produits des SICAV et bon de trésor	47 515	177 872
Autres produits	152 803	6 202
Total	<u>200 318</u>	<u>184 074</u>

5. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

5.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

* Encaissements reçus des clients

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Encaissements reçus des clients locaux	7 960 228	11 457 352
Encaissements reçus des clients étrangers	8 125 396	11 007 410
Total	<u>16 085 623</u>	<u>22 464 762</u>

*Sommes versées aux fournisseurs

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Sommes versées aux fournisseurs	18 622 837	19 000 193
Total	<u>18 622 837</u>	<u>19 000 193</u>

* Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Salaires et compléments de salaires versés	2 865 494	1 785 730
Déclarations sociales payées	1 626 748	522 429
Total	2 845 731	2 308 159

* Sommes versées au trésor

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Déclarations fiscales mensuelles	433 630	370 651
Taxes/Export huile d'olive	9 954	19 133
Taxes douanières		20 864
Autres	138 432	4 532
Total	491 623	415 180

5.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie liés aux activités d'investissement totalise 1 738 052 Dinars qui s'agit principalement comme suit:

* Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles : 2 848 604 Dinars.

Ce montant correspond aux investissements réalisés par les sociétés du groupe comme suit :

- SIOS ZITEX :	119 028
- AGRO ZITEX :	207 723
- AGRO EXPORT :	2 520 877
- IMMOBILIERE ZITEX	976

* Encaissement provenant de la cession de placements

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Encaiss./cession de placements	3 602 717	1 700 000
Total	3 602 717	1 700 000

5.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Le flux de trésorerie liés aux activités de financement totalise 3 830 980 Dinars dont:

* Dividendes distribués

	<u>30/09/2013</u>	<u>30/09/2012</u>
Dividendes servis aux actionnaires du groupe	199 283	809 112
Total	<u>199 283</u>	<u>809 112</u>

* Encaissements provenant des emprunts

	<u>30/09/2013</u>
Encaissements des emprunts	3 250 000
Total	<u>3 250 000</u>

تونس في 10 مارس 2014

2013/2012

تنفيذاً لمهمة مراقبة الحسابات المجمعة، نقدم لعنايةكم التقرير المتعلق بالقوائم المالية المجمعة للسنة المالية 2013/2012.

منا بالتدقيق في القوائم المالية لمجمع "الشركة الوطنية للزيوت بـفـافـس"، وهي تتطـبـق من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية المتعلقة بالسنة المالية 2013/2012 والايضا باحـاطـات المتضمنة لمـلـخـص لأهم الطرق المحاسبية المطبقة وايضا باحـاطـات أخرى.

1- مسؤولية الادارة المتعلقة باعداد وتقديم القوائم المالية

نّ إعداد وتقديم القوائم المالية بعدالة هي مسؤولية مجلس الإدارة، وتتضمن تلك المسؤولية :

- وطبع وتطبيق ومتابعة نظام رقابة داخلي يطمئن من ضبط وتقديم بعدالة لقوائم مالية خالية من أخطاء جوهرية، بما فيها تلك المتأتية من الغش والخطأ،
- تحديد التقديرات المحاسبية بصفة معقولة بالقياس مع الظروف.

2- مسؤولية مراجع الحسابات

تمثل مهمتنا في إبداء رأي حول القوائم المالية بالاعتماد على أعمال التدقيق. قمنا بأعمالنا طبقا للمعايير الدولية للتدقيق المطبقة في تونس. ان هذه المعايير تتطلب منا بأن نستجيب لقواعد الواجبات المهنية وأن نخطئ وننفذ عمليات التدقيق لعرض الحصول على تأكيد معقول حول إذا ما كانت القوائم المالية خالية من معلومات جوهرية خاطئة.

تضمن عملية التدقيق تطبيق الاجراءات للحصول على أدلة الاثباتات المؤيدة للمبالغ والافصاحات بالقوائم المالية. ان تحديد الاجراءات يعود إلى اختيار المراجع، الذي يعود اليه كذلك تقييم مخاطر وجود معلومات جوهرية غير صحيحة بالقوائم المالية ناتجة عن الغش والخطأ.

يحدد تلك المخاطر، يأخذ المراجع بعين الاعتبار نظام الرقابة الداخلي المعمول به بالمؤسسة المتعلقة بضبط وتقديم قوائم مالية عادلة.

كما يتضمن التدقيق تقييم مدى ملائمة الطرق المحاسبية المتبعة، ومدى معقولية التقديرات المهمة المعتمدة من طرف الادارة، وكذلك تقييم طريقة عرض البيانات المالية ككل.

بلغت نتائج المجموع خلال السنة المالية 2013/2012 أرباحا قدرها 1.621.036 دينار بعد طرح حصة أقلية ب 140.585 دينار، مقابل أرباحا قدرها 750.781 دينار بعد طرح حصة أقلية ب 15.646 دينار بالنسبة لسنة 2012/2011.

نعتقد بأن عملية التدقيق قد وفّرت أساسا معقولا لإبداء رأينا.

3 - ابداء الرأي

عتبارا لما أوليتاه من عناية في القيام بمهمتنا وحسب رأينا فإن القوائم المالية المجمعة للشركة الصناعية للزيوت بصفافس، كما هي ملحقه بتقريرنا، تمثل بعدالة من كافة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للمجموع كما في 30 سبتمبر 2013 ونتيجة نشاطه وتدفقاته النقدية لسنة 2013/2012، وفقا للقانون التونسي المتعلق بنظام المحاسبة للمؤسسات.

مراقب الحسابات

ع / شركة مراقبة النظم والتصرف والمساعدة

محمد شوقي الزيلي